











RENOUVELER LA FORMATION DES MEMBRES DU CSE / SSCT (- 300 salariés) Code: CSE SSCT 004A

Objectifs de la Formation : Actualiser ses connaissances et les perfectionner.

Membres du CSE Public concerné:

Membre de la commission SSCT

Niveau d'admission: Membres ayant suivi la formation initiale et ayant réalisé quatre années de mandat consécutif ou non

Lieu: Dans l'entreprise ou chez ACOFORMA

Durée: 21 heures.

Nombre de participants : 12 participants maximum

Méthode pédagogique : Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.

**Evaluation:** Evaluation au fur et à mesure de la formation

Validation: Attestation de formation

## **PROGRAMME**

- Retour d'expérience
- La mise en place du CSE et de la commission SSCT
  - Conditions de mise en place
  - Composition de la commission SSCT
- Les attributions du CSE/SSCT
- Les moyens du CSE/SSCT
- Les missions du CSE/SSCT
  - Missions générales et missions spécifiques
  - Consultations obligatoires
- Le fonctionnement du CSE/SSCT
  - Crédit d'heures et utilisation
  - Protection des élus
  - Les réunions
  - Recours aux experts
- L'analyse des risques professionnels
  - Risques professionnels et risques psychosociaux
  - Analyse des risques professionnels
  - Prévention du harcèlement sous toutes ses formes
- L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
  - Définitions
  - Méthodes d'analyses